

# Rapport de la commission

## Préavis municipal N° 8 / 2022

### Remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Mésange

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Cédric Boss, Patrick Vigouret, et Eric Scharmay, Président, s'est réunie à deux reprises.

Une première fois le 22 novembre avec une délégation de la municipalité composée de Messieurs Olivier Duperrut, Syndic, et Michel Gruaz, Conseiller municipal. Le projet a été présenté de manière claire et détaillée par les représentants de l'exécutif, lesquels ont répondu avec une transparence que nous saluons à l'ensemble nos questions.

Une seconde fois le 29 novembre pour en débattre et arrêter la position suivante :

#### **Projet :**

La commission a constaté que la vétusté de notre réseau d'eau et les problèmes qui en découlent sont régulièrement abordés par Monsieur Michel Gruaz, municipal portant la plus grande attention au dossier, et que l'entretien du réseau comme la réfection de ses parties les plus anciennes s'avèrent indispensables.

La nécessité du remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Mésange, la plus ancienne de notre village, est d'ailleurs mentionnée dans notre plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), car le débit actuel de ladite conduite ne correspond pas aux exigences de l'ECA et ne permet plus d'assurer convenablement la défense incendie dans ce secteur.

De plus, cette conduite, sur laquelle nous avons déjà eu à déplorer quatre fuites, est constituée de vieil éternit. Selon notre concessionnaire G. Salm à Aclens, le vieil éternit est un matériau poreux, ce qui pourrait causer une certaine perte d'eau, un matériau délicat, ce qui rend toute réparation de fuite problématique, mais encore un matériau contenant de l'amiante, raison pour laquelle il souhaite éviter de devoir intervenir pour la réparer encore à l'avenir.

La nécessité de procéder au remplacement de cette conduite dans les meilleurs délais est donc fondée sur des arguments économiques et sécuritaires clairement exposés dans le préavis.

#### **Travaux :**

Les travaux envisagés consistent en la pose d'une nouvelle conduite correspondant aux normes actuelles ainsi qu'en la reprise des raccordements des bordiers. La commission tient à préciser que l'ancienne conduite ne sera pas retirée mais restera en l'état, ce qui ne présente pas de danger selon les informations dont dispose l'exécutif.

Nous relevons au passage que la municipalité a courtoisement proposé aux bordiers du chemin de la Mésange de profiter des travaux effectués sur ce chemin privé pour en réfectionner le revêtement, ce qu'ils n'ont pas estimé nécessaire.

La municipalité a mandaté le bureau Chevalier SA à Morges, qui lui a par le passé donné entière satisfaction, pour établir le projet de remplacement de la conduite, établir les cahiers des charges, et soumettre ce dernier à un certain nombre d'entreprises selon une procédure sur invitation. Les montants totaux du marché ne dépassant pas la valeur seuil de CHF 500'000.-, une telle procédure est conforme à la législation en vigueur.

#### **Coûts :**

Pour les travaux de génie civil, les soumissions ont été envoyées à cinq entreprises qui ont toutes répondu. L'offre la plus avantageuse, celle de l'entreprise Camandona SA à Crissier a été retenue en octobre dernier. Nous tenons à relever que lors de notre rencontre avec les représentants de la municipalité, ces derniers nous ont révélé, par souci de transparence, le nom des entreprises dont les offres n'ont pas été retenues.

En ce qui concerne les travaux d'installation sanitaire, les soumissions ne seront envoyées aux trois entreprises choisies pour la procédure qu'en janvier prochain. L'offre la plus favorable sera également retenue. Ce délai dans l'envoi des soumissions a été décidé en raison de l'ampleur des fluctuations actuelles du prix des matériaux. Le montant de toute offre retournée maintenant ne pourrait effectivement être qu'indicatif. Une estimation du coût des travaux d'appareillage a toutefois été effectuée par notre concessionnaire. L'incertitude relative au futur prix des matériaux a été prise en compte en adaptant le montant des divers et imprévus.

Le Conseil communal statue donc aujourd'hui sur l'octroi d'un crédit basé sur un devis estimatif. En raison des circonstances actuelles, la commission n'y voit pas d'inconvénient. Enfin, la dépense proposée figure bien dans le plan d'investissement et respecte le plafond d'endettement décidé par le Conseil communal.

En conséquence, la commission propose unanimement au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 8/2022 portant sur le remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Mésange.

Ainsi délibéré en commission le 29 novembre 2022.

Cédric Boss

Patrick Vigouret

Eric Scharmay, Président